

2017 Fêtes Familiales



Hôtel Léonard de Vinci - Avenue des Parcs - 91090 Lisses

Caroline Bernardin - Tél. 01 64 97 48 88 - Fax 01 64 97 48 89 - contact@leonard-de-vinci.com



La formule Vinci



Apéritif à volonté

Kir vin blanc
Jus d'oranges, Coca Cola et eaux minérales
3 feuilletés chauds et 3 canapés salés,
accompagnés d'assortiments salés (chips, olives et cacahuètes)



Menu Gourmet « Le Vinci »

(choix unique à définir à l'avance)

Entrée

Foie gras maison accompagné de sa confiture de figue et ses toasts
ou Flan de noix de St Jacques et sa sauce au beurre blanc
ou Aumônière de Homard et sa julienne de légumes à l'orange
ou Croustillant de champignons aux cèpes et son foie gras poêlé au vinaigre de framboise

Plat chaud

Dos de flétan rôti aux herbes
ou Pavé de veau aux girolles
ou Duo de St Pierre et de saumon à la crème de langoustine
ou Carré d'agneau rôti au thym
ou Filet de bœuf en croûte et sa duxelle de pleurotes et foie gras

Fromages

Fromages affinés de nos provinces sur son lit de salade

Dessert

Escalier d'entremets (parfum unique à définir)
ou Pièce montée conique (3 choux par personne) avec un supplément de 3,00 € par personne
ou Assiette des frivolités gourmandes de Léonard de Vinci
ou Profiteroles au chocolat chaud

Boissons

1 bouteille de vin blanc et/ou rouge pour 4 personnes
(selon les millésimes disponibles à la date de la prestation 19,50 € la bouteille supplémentaire)
1 bouteille d'eau minérale pour 2 personnes (4,00 € la bouteille supplémentaire)
1 coupe de champagne au dessert
1 café par personne



Les rafraichissements de fin de soirée à volonté

Coca Cola, eau minérale, jus d'oranges, café et corbeille de fruits

Le disc jockey de 19h00 à la fin de votre soirée

Sonorisation, éclairage et "animation"

PRIX TOUT COMPRIS PAR PERSONNE : 108 € TTC

Minimum 50 personnes

Hôtel Léonard de Vinci - Avenue des Parcs - 91090 Lisses

Caroline Bernardin - Tél. 01 64 97 48 88 - Fax 01 64 97 48 89 - contact@leonard-de-vinci.com



Buffet Napoli



Le buffet froid

Les Salades

Salade florida (avocat, pamplemousse, orange, crevette, tomate)

Salade exotique (ananas, citron vert, crabe, soja, pétoncles)

Salade italienne (farfale, cornichons, fromage, tomate, mortadelle, herbe fraîche, mayonnaise)

Salade grecque (tomate, concombre, poivron, fêta, olives noires, huile d'olive, basilic)

Salade auvergnate (salade verte, lardon fumé, haricot vert, œuf dur, jambon cru)

Taboulé de fruits de mer ou volaille (à définir)

Les Entrées

Floralies de charcuterie au beurre doux

Eventail de terrines à l'ancienne et ses condiments

Chaud froid de volaille en suprême

Les Poissons froids

Tomates antiboises aux crevettes royales

Poisson froid entier à la gelée d'estragon

Les viandes froides

Pièce de bœuf au porto

Gigot d'agneau rôti au romarin

Les Fromages

Sélection de fromages affinés (brie, roquefort, chèvre, cantal, tome...),
accompagnés de pain de campagne et de pain aux noix

Le Dessert

(choix unique à définir à l'avance)

Escalier d'entremets (parfum unique à définir)

ou Buffet de desserts variés (nous consulter)

ou Pièce montée forme conique (3 choux par personne)

Les Boissons

1 bouteille de vin blanc et/ou rouge pour 4 personnes
(selon les millésimes disponibles à la date de la prestation)

1 bouteille d'eau minérale pour 2 personnes

1 café par personne

BUFFET PAR PERSONNE : 53 € TTC

Minimum 30 personnes

Par obligation légale, l'éventuel surplus de buffet ne peut être ni resservi, ni emporté

Hôtel Léonard de Vinci - Avenue des Parcs - 91090 Lisses

Caroline Bernardin - Tél. 01 64 97 48 88 - Fax 01 64 97 48 89 - contact@leonard-de-vinci.com



Buffet Toscane



Les Salades

Salade florida (avocat, pamplemousse, orange, crevette, tomate)

Salade exotique (ananas, citron vert, crabe, soja, pétoncles)

Salade italienne (farfale, cornichons, fromage, tomate, mortadelle, herbe fraîche, mayonnaise)

Salade grecque (tomate, concombre, poivron, fêta, olives noires, huile d'olive, basilic)

Salade auvergnate (salade verte, lardon fumé, haricot vert, œuf dur, jambon cru)

Taboulé de fruits de mer ou volaille (à définir)

Les Entrées

Floralies de charcuterie au beurre doux

Eventail de terrines à l'ancienne et ses condiments

Chaud froid de volaille en suprême

Les Poissons froids

Tomates antiboises aux crevettes royales

Poisson froid entier à la gelée d'estragon

Le plat chaud servi à table

(choix unique à définir à l'avance)

Filet de bœuf en croûte

ou Lotte à l'américaine et son riz pilaf

ou Magret de canard grillé au miel et aux pommes

Les Fromages

Sélection de fromages affinés (brie, roquefort, chèvre, cantal, tome...),
accompagnés de pain de campagne et de pain aux noix

Le Dessert

(choix unique à définir à l'avance)

Escalier d'entremets (parfum unique à définir)

ou Buffet de desserts variés (nous consulter)

ou Pièce montée forme conique (3 choux par personne)

Les Boissons

1 bouteille de vin blanc et/ou rouge pour 4 personnes
(selon les millésimes disponibles à la date de la prestation)

1 bouteille d'eau minérale pour 2 personnes

1 café par personne

BUFFET PAR PERSONNE : 72 € TTC

Minimum 30 personnes

Par obligation légale, l'éventuel surplus de buffet ne peut être ni resservi, ni emporté

Hôtel Léonard de Vinci - Avenue des Parcs - 91090 Lisses

Caroline Bernardin - Tél. 01 64 97 48 88 - Fax 01 64 97 48 89 - contact@leonard-de-vinci.com



Menu Gourmet Le Vinci



(choix unique à définir à l'avance)

Entrée

- Salade périgourdine
- ou Terrine de foie gras maison
- ou Assiette de poissons fumés
- ou Duo de saumon frais et fumé en tartare
- ou Feuilleté d'escargots
- ou Enrôlé de solde et tagliatelles de légumes
- ou Salade de St Jacques

Plat chaud

- Médailon de veau braisé
- ou Filet de bœuf en croute et légumes de saison (minimum 10 personnes)
- ou Pièce de bœuf rôtie forestière
- ou Aiguillette de canard au vinaigre de framboise
- ou Pavé de lotte beurre blanc au poivre vert
- ou Filet de St Pierre à l'orange
- ou Risotto de gambas
- ou Filet de dorade aux herbes

Fromages

Supplément de 6,00 € par personne
Fromages affinés de nos provinces sur son lit de salade

Dessert

- Feuilleté de poire caramel
- ou gratin de fruits rouges sabayon au champagne
- ou Couronne d'ananas poêlée au rhum
- ou Royal chocolat
- ou Profiteroles au chocolat et ses amandes grillées
- ou Buffet de desserts variés (nous consulter)
- ou Assiette des frivolités gourmandes de Léonard de Vinci
- ou Escalier d'entremets à thème (anniversaire, etc)

Boissons

- 1 bouteille de vin blanc et/ou rouge pour 4 personnes
(selon les millésimes disponibles à la date de la prestation 19,50 € la bouteille supplémentaire)
- 1 bouteille d'eau minérale pour 2 personnes (4,00 € la bouteille supplémentaire)
- 1 coupe de champagne au dessert
- 1 café par personne

MENU PAR PERSONNE : 53 € TTC

Hôtel Léonard de Vinci - Avenue des Parcs - 91090 Lisses

Caroline Bernardin - Tél. 01 64 97 48 88 - Fax 01 64 97 48 89 - contact@leonard-de-vinci.com



Menu Enfants



(servi jusqu'à 13 ans)

Menu Bambino

Assortiment de crudités et de charcuterie
Escalope de volaille à la crème ou Steak haché
Pâtes ou Frites
Tulipe de glaces et sorbets
Boissons soft à volonté pendant l'apéritif et le repas

PAR ENFANT : 19 € TTC

Buffet Bimba

Assortiments de charcuterie
Salades composées
Poulet rôti froid
Pommes chips
Tulipes de glaces et sorbets
Boissons soft à volonté pendant l'apéritif et le repas

PAR ENFANT : 19 € TTC

Minimum 10 enfants

Hôtel Léonard de Vinci - Avenue des Parcs - 91090 Lisses

Caroline Bernardin - Tél. 01 64 97 48 88 - Fax 01 64 97 48 89 - contact@leonard-de-vinci.com



Apéritifs & Cocktails



*Selon le temps et le nombre d'invités, plusieurs possibilités vous sont proposées :
La terrasse et son patio, la tonnelle de l'orangerie,
le salon du bar agrémenté d'une cheminée ou l'un de nos salons...*

Formule « Cha-Cha »

PAR PERSONNE : 14 € TTC

(1 passage de boissons)

Kir vin blanc
Jus d'oranges, Coca Cola, eaux minérales, etc.
3 canapés salés et 3 feuilletés chauds par personne
Assortiment salés

Formule « Cocktail »

PAR PERSONNE : 17 € TTC

(2 passages de boissons)

Cocktail maison ou Punch ou Sangria (choix unique à définir)
(pour 1 passage supplémentaire : 5,00 € par personne)
Jus d'orange, Coca-Cola, eaux minérales, etc.
4 canapés salés et 4 feuilletés chauds par personne
Assortiments salés

Formule « Champagne »

PAR PERSONNE : 20 € TTC

(2 passages de boissons)

Champagne
(pour 1 passage supplémentaire : 5,00 € par personne)
Jus d'orange, Coca-Cola, eaux minérales, etc.
4 canapés salés et 4 feuilletés chauds par personne
Assortiments salés

Formule « Tiziano » open bar

PAR PERSONNE : 22 € TTC

(2 passages de boissons)

Champagne, Wisky, Martini, Pastis, etc.
Jus de fruits, Perrier, Coca-Cola, eaux minérales, etc.
4 canapés salés et 4 feuilletés chauds par personne
Assortiments salés

Hôtel Léonard de Vinci - Avenue des Parcs - 91090 Lisses

Caroline Bernardin - Tél. 01 64 97 48 88 - Fax 01 64 97 48 89 - contact@leonard-de-vinci.com



Informations



Les « Plus »

Le canapé salé, le feuilleté chaud salé ou le four frais sucré supplémentaire : 1,00 €

Vous pouvez apporter votre champagne

Le droit de bouchon est de 7,00 € par bouteille servie

Le droit de bouchon est de 15,00 € par Magnum servi

Supplément trou normand à 6,00 € par personne

Parfum à définir parmi : citron, poire et pomme

Déjeuner du Dimanche à partir de 32,00 € par personne
(entrée, plat chaud et dessert ou buffet selon la période)

Nous commandons vos fleurs à partir de 20,00 € par centre de table
(nous consulter pour la sélection des couleurs)

Nous pouvons installer un buffet de fin de soirée à partir de 8,50 € par personne et à volonté !
(Coca-Cola, eaux minérales, jus d'orange, café et corbeille de fruits)

Déroulement de la soirée

Il n'y a pas de limite d'horaire pour l'utilisation de la salle
Le personnel est mis à disposition jusqu'à 1h00 du matin
(42,00 € TTC par heure supplémentaire et par serveur)

Nos animations et prestataires

Nous tenons à votre disposition une liste d'animateurs et d'orchestres

Photographe : sur demande

Disc Jockey : 960,00 € incluant la sonorisation et les éclairages

Fleuriste : centre de table à partir de 20,00 €

Magie close up au vin d'honneur : 1 016,00 €

Close up au vin d'honneur et spectacle de magie pendant le repas : 1 500,00 €

Sculpteur de ballons : à partir de 54,00 €

Orchestre de jazz : à partir de 500,00 €

Pianiste de jazz : 250,00 €

Location de voitures de collection, nous consulter

Location de calèche, nous consulter

Hôtel Léonard de Vinci - Avenue des Parcs - 91090 Lisses

Caroline Bernardin - Tél. 01 64 97 48 88 - Fax 01 64 97 48 89 - contact@leonard-de-vinci.com

Conditions générales de vente de l'Espace Léonard de Vinci

• Article 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent aux prestations liées à l'organisation d'événements fournies par l'ESPACE LEONARD DE VINCI. Ces Conditions Générales de Ventes sont adressées au Client en même temps que le devis, pour lui permettre d'effectuer sa réservation. Toute réservation implique donc de la part du Client l'adhésion entière et sans réserves aux présentes conditions, à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus, documents commerciaux, etc. En cas de contradiction entre les dispositions figurant au devis signé par le Client et celles figurant aux présentes Conditions Générales de Vente, les dispositions du devis sont seules applicables.

• Article 2 : RESERVATION

La réservation du Client est définitivement enregistrée par l'ESPACE LEONARD DE VINCI, lors de la réception d'un exemplaire du devis dûment daté et signé par le Client, revêtu du cachet du Client et de la mention « Bon pour accord », et accompagné du paiement d'un acompte visé à l'article 9 et d'un exemplaire des présentes dûment paraphé.

• Article 3 : ORGANISATION DE LA RESERVATION

a) Chambres

Le Client doit adresser par écrit (fax ou courrier) à l'ESPACE LEONARD DE VINCI la rooming list (liste nominative des participants à la convention et de l'attribution des chambres), au plus tard 15 jours avant la date d'arrivée prévue. Les chambres réservées sont mises à disposition des bénéficiaires à partir de 15h00 le jour d'arrivée. Les chambres doivent être libérées au plus tard à 10h00 le jour du départ, tout dépassement pouvant entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire au tarif public affiché.

b) Couverts

Le Client doit préciser par écrit adressé à l'ESPACE LEONARD DE VINCI le nombre exact de couverts prévus pour chaque repas trois jours ouvrables avant la date de début de la manifestation. (Samedi et dimanche non inclus). Il est ici précisé que la restauration non consommée dans le cadre d'un forfait ne peut donner lieu à la minoration du prix.

c) Mise à disposition des espaces

Le Client devra informer l'ESPACE LEONARD DE VINCI avant la date de l'événement des modifications sensibles du nombre de participants à la manifestation. En tout état de cause, si le nombre de participants s'avérait inférieur au nombre prévu sur le devis, le Client pourrait se voir attribuer un autre espace que celui initialement prévu, pour des raisons inhérentes à la gestion de l'Etablissement. Cette modification des locaux mis à disposition ne saurait donner droit au versement d'une quelconque indemnité. Les tarifs proposés pourront être modifiés si le nombre de participants effectifs est inférieur à 50 % du nombre initialement prévu.

• Article 4 : MODIFICATION DES PRESTATIONS

Toute demande de modification des prestations par rapport au devis accepté doit être adressée par écrit à l'ESPACE LEONARD DE VINCI. Faute d'acceptation écrite de l'Etablissement dans les 8 jours de la réception de la demande, le contrat est réputé perdurer selon les termes et conditions déterminés dans le devis accepté par le Client.

• Article 5 : ANNULATION

La facturation étant faite sur la base des prestations réservées, le Client est invité à prêter la plus grande attention aux conditions d'annulation ci-après : Les annulations, de tout ou partie de la réservation initiale, doivent être adressées par écrit à l'ESPACE LEONARD DE VINCI. Dans le cas d'une annulation partielle, la règle du prorata sera appliquée aux conditions d'annulation ci-dessous.

En cas de notification d'annulation à plus de 60 jours avant le premier jour de la manifestation, l'acompte sera restitué au Client.

En cas de notification d'annulation à moins de 60 jours mais plus de 45 jours avant le premier jour de la manifestation, facturation de 30 %.

En cas de notification d'annulation à moins de 45 jours mais plus de 15 jours avant le premier jour de la manifestation, conservation de l'acompte versé à titre d'indemnité.

En cas de notification d'annulation à moins de 15 jours avant le 1er jour de la manifestation, le Client devra régler la totalité du montant de la prestation figurant au devis.

• Article 6 : LOGEMENT

En cas de non-disponibilité de l'ESPACE LEONARD DE VINCI, ou en cas de force majeure, celui-ci se réserve la possibilité de faire héberger totalement ou partiellement les participants dans un hôtel de proximité et de catégorie équivalente pour des prestations de même nature, les frais inhérents au transfert restant à la charge de l'ESPACE LEONARD DE VINCI, qui ne pourra être recherché en paiement d'une quelconque indemnité.

• Article 7 : PRIX

Les tarifs sont exprimés dans la monnaie du pays où doit se dérouler la prestation. Les tarifs confirmés sur le devis sont fermes pendant 1 mois à compter de la date d'envoi du devis au Client. Passé ce délai, ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques. Les tarifs applicables sont alors ceux en vigueur le jour de la réalisation de la prestation. Ils pourront être modifiés en cas de changement législatif et/ou réglementaire susceptible d'entraîner des variations de prix tels que : modification du taux de TVA applicable, instauration de nouvelles taxes, etc.

• Article 8 : HEURES SUPPLEMENTAIRES POUR OUVERTURE TARDIVE

La location des espaces se décompose comme suit : Soit de 09h00 à 19h00, soit de 19h00 à 5h00, après 1h de matin nous nous réservons le droit de faire baisser le volume de la musique. Au-delà de ces périodes, des frais de location supplémentaires seront appliqués sur la base des tarifs en vigueur. Le Client sera facturé des frais de personnel apportés au titre des heures supplémentaires, au-delà de 18h00 pour un déjeuner et au-delà de 01h00 pour un dîner, sur la base des tarifs en vigueur.

• Article 9 : MODALITES DE REGLEMENT

Toute commande entraînera le versement d'un acompte de 40 % du montant total de la manifestation au jour de la réservation. Le montant de cet acompte est déduit de la facture finale (solde) sous réserve de l'application éventuelle d'indemnités d'annulation.

Sauf disposition contraire prévue au contrat, les factures du solde sont établies par l'ESPACE LEONARD DE VINCI, et sont payables à réception. En cas de désaccord sur une partie de la facture, le client s'oblige à payer sans retard la partie non contestée et à indiquer par écrit à l'ESPACE LEONARD DE VINCI, le motif de la contestation.

Le Règlement des extras (blanchisserie, minibar, téléphone, pay-tv, etc.) et autres prestations réclamées individuellement à l'un ou plusieurs des participants, sera assuré par les participants concernés eux-mêmes à la réception de l'ESPACE LEONARD DE VINCI avant leur départ. A défaut de règlement par un ou plusieurs participants de prestations réclamées en sus des prestations incluses au devis (extras, repas, etc.), la facture sera adressée au Client qui s'engage à la régler à réception.

Hôtel Léonard de Vinci - Avenue des Parcs - 91090 Lisses

Caroline Bernardin - Tél. 01 64 97 48 88 - Fax 01 64 97 48 89 - contact@leonard-de-vinci.com

Conditions générales de vente de l'Espace Léonard de Vinci

Tout retard donnera lieu à la facturation des pénalités de retard égales à une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur sans mise en demeure préalable. Tous les frais, que l'ESPACE LEONARD DE VINCI serait amené à supporter au titre de recouvrement de créances restant dues, seront à la charge du Client.

Dans le cas de paiement individuel, c'est à dire effectué par chacun des participants pour sa part, l'acompte versé au moment de la réservation sera restitué au client dans les 8 jours suivants la réception par l'ESPACE LEONARD DE VINCI de la totalité des sommes dues au titre de la manifestation. Toute somme non réglée sera déduite du montant de l'acompte, le solde étant restitué au client.

• Article 10 : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Le Client est prié d'informer au préalable l'ESPACE LEONARD DE VINCI de la présence éventuelle d'un photographe et de s'occuper de l'obtention de toutes les autorisations qui s'avèreraient nécessaires.

• Article 11 : VENTES AMBULANTES

Le Client s'engage à fournir à l'hôtel l'autorisation écrite municipale (salle de moins de 300 m²) ou préfectorale (salle de plus de 300 m²) obligatoire, 15 jours au moins avant la date de début de la manifestation, lorsque la location des locaux a pour objet la vente au détail ou la prise de commande de marchandises précédées de publicité. En aucun cas la location ne pourra excéder la durée indiquée sur l'autorisation municipale, les ventes ne peuvent excéder 2 mois par année civile dans un même établissement. La non-obtention de l'autorisation écrite entraîne l'application des conditions d'annulation.

• Article 12 : EXPOSITIONS FOIRES ET DECORATION

Toute installation par le Client devra être conforme aux prestations du cahier des charges de l'ESPACE LEONARD DE VINCI ainsi qu'aux dernières prescriptions de sécurité en vigueur et devront être soumises à l'approbation préalable de la commission de sécurité. Tout projet de décoration ou d'implantation de stands devra être soumis à l'ESPACE LEONARD DE VINCI et comprendre 5 exemplaires d'implantation sous peine de se voir refuser l'autorisation d'exposer. Le Client organisateur de salon ou de foire doit fournir à l'ESPACE LEONARD DE VINCI, 15 jours au moins avant la date de début de la manifestation, l'autorisation préfectorale nécessaire à une telle manifestation commerciale. (Décret 88-598 du 07/05/1988) Le Client s'engage à remettre en état originel et à ses frais les lieux occupés.

• Article 13 : RECRUTEMENT

Le code du travail (Articles 312-19 et 312-20) fait interdiction à l'ESPACE LEONARD DE VINCI de gérer ou d'exploiter directement ou indirectement un bureau de placement. En application de cette loi, le Client doit apporter à l'ESPACE LEONARD DE VINCI la preuve qu'il est en règle vis-à-vis de l'inspection du travail local et faire figurer sa raison sociale sur ses annonces d'offre d'emploi, lorsque l'entretien ou la sélection des candidats est domicilié à l'ESPACE LEONARD DE VINCI. Le Client s'engage à déclarer par écrit adressé à l'ESPACE LEONARD DE VINCI en même temps que le devis accepté et l'acompte, qu'il satisfait à ces deux conditions. En aucun cas le personnel de l'hôtel ne peut participer aux opérations de recrutement, en particulier en distribuant des questionnaires aux candidats qui se présentent à la réception de l'ESPACE LEONARD DE VINCI.

• Article 14 : ENTREES PAYANTES

Le Client s'engage à déclarer par écrit adressé à l'ESPACE LEONARD DE VINCI en même temps que le devis accepté et l'acompte, son engagement de totale responsabilité quand la manifestation organisée dans les locaux de l'hôtel est assortie d'une entrée payante. Dans ce cas, la perception du droit d'entrée doit s'effectuer à l'intérieur des locaux loués. En aucun cas le personnel de l'ESPACE LEONARD DE VINCI ne doit participer à cette prestation.

• Article 15 : DROITS D'AUTEUR

Le Client doit faire son affaire personnelle de toutes déclarations et du paiement de tous droits notamment à la SACEM, pour la diffusion d'oeuvres musicales et plus généralement de toute animation au sein des locaux. (orchestre, spectacles, CD, etc.) Le Client doit justifier préalablement à la manifestation de la déclaration faite à la SACEM.

• Article 16 : TRANSPORT

Il est précisé que l'Établissement n'assure aucune prestation liée au transport des participants.

• Article 17 : ASSURANCE - DETERIORATION - CASSE - VOL

En aucun cas l'ESPACE LEONARD DE VINCI ne pourra être tenu responsable des dommages de quelques nature que ce soit, en particulier l'incendie ou le vol, susceptible d'atteindre les objets ou matériels déposés par le Client ou les participants à l'occasion de la manifestation objet de la présente réservation. Le Client doit assurer la garde des biens et matériels apportés par lui-même ou les participants, notamment les vestiaires, à l'exclusion des vestiaires surveillés par le personnel de l'ESPACE LEONARD DE VINCI à l'extérieur des espaces loués. Le Client fera son affaire de la souscription de toute police d'assurance (dommages - responsabilité civile) qu'il jugera nécessaire. Le Client est notamment invité à souscrire une assurance spécifique au cas de présence de gros matériels ou de biens de valeur dans la mesure où la responsabilité de l'ESPACE LEONARD DE VINCI ne pourra être engagée en cas de détérioration ou de vol des dits biens. Le Client est responsable de l'ensemble des dommages causés par son intermédiaire (notamment par les participants ou leurs invités) et s'engage, en cas de dégradation des lieux mis à disposition, à supporter les coûts de remise en état de ces lieux.

• Article 18 : RECOMMANDATIONS

Le Client s'engage à n'inviter aucune personne dont le comportement est susceptible, de porter préjudice à l'ESPACE LEONARD DE VINCI, ce dernier se réservant le droit d'intervenir si nécessaire. Le Client ne pourra apporter de l'extérieur ni boissons, ni aucune denrée alimentaire. Le Client s'engage à faire respecter par les participants et leurs invités l'ensemble des consignes et règlements de l'ESPACE LEONARD DE VINCI (notamment l'interdiction de fumer dans les locaux à usage collectif). Le Client veillera à ce que les participants ne perturbent pas l'exploitation de l'ESPACE LEONARD DE VINCI ni ne portent atteinte à la sécurité de l'ESPACE LEONARD DE VINCI ainsi que des personnes qui s'y trouvent.

• Article 19 : FORCE MAJEUR

L'ESPACE LEONARD DE VINCI pourra se dégager de ses obligations ou suspendre l'exécution s'il se trouve dans l'impossibilité de les assumer du fait de la survenance d'un événement exceptionnel, ou d'un cas de force majeure, et notamment en cas de destruction totale ou partielle de l'ESPACE LEONARD DE VINCI, etc.

• Article 20 : RECLAMATIONS ET LITIGES

Toute contestation et réclamation ne pourront être prises en compte que si elle sont formulées par écrit et adressées à l'ESPACE LEONARD DE VINCI dans un délai maximum de 8 jours après la fin de la manifestation. EN CAS DE LITIGE, ET FAUTE D'ACCORD AMIABLE, LES TRIBUNAUX COMPETENTS SERONT CEUX DU LIEU DE SITUATION DE L'ESPACE LEONARD DE VINCI.

Hôtel Léonard de Vinci - Avenue des Parcs - 91090 Lisses

Caroline Bernardin - Tél. 01 64 97 48 88 - Fax 01 64 97 48 89 - contact@leonard-de-vinci.com